

Les Restaurants du Cœur – Association Départementale de Meurthe et Moselle (AD54)

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 avril 2025

Les Restaurants du Cœur – Association Départementale de Meurthe et Moselle (AD54)

Association régie par la loi du 1er juillet 1901

SIREN : 388 677 916

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 avril 2025

À l'assemblée générale de l'association Les Restaurants du Cœur – Association Départementale Meurthe et Moselle (AD54)

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Les Restaurants du Cœur – Association Départementale de Meurthe et Moselle (AD54) relatifs à l'exercice clos le 30 avril 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er mai 2024 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Elles ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne :

- la conformité aux dispositions du règlement ANC n° 2018-06 modifié par le règlement ANC n° 2020-08 du compte de résultat par origine et par destination (CROD) et du compte d'emploi annuel des ressources (CER), ainsi que le caractère approprié des modalités et hypothèses retenues pour leur élaboration, présentées dans la note 24 « Compte de résultat par origine et destination » et la note 25 « Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public » de l'annexe aux comptes annuels ;

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée générale.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Forvis Mazars

Strasbourg, le 17 septembre 2025



Laurence FOURNIER

Associée



LES RESTAURANTS DU CŒUR LES RELAIS DU CŒUR

ASSOCIATION DEPARTEMENTALE
**Restaurants du Cœur de MEURTHE-ET-MOSELLE
(AD54)**

COMPTES ANNUELS AU **30/04/2025**

Date d'établissement des comptes : 15/09/2025

Signatures

Président

Trésorier

1. BILAN ACTIF

BILAN ACTIF (en €)	EXERCICE CLOS LE 30/04/2025			EXERCICE CLOS LE 30/04/2024
	BRUT	Amortissements et provisions (à déduire)	NET	NET
Immobilisations incorporelles				
Logiciels et autres Immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Sous-total Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	5 531	5 531		
Installations techniques, matériel et outillage	156 732	129 437	27 294	23 263
Autres immobilisations corporelles	402 302	301 138	101 164	138 301
Immobilisations corporelles en cours	4 554		4 554	
Avances et acomptes sur immobilisations				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Sous-total – Immobilisations corporelles	569 118	436 106	133 012	161 564
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Dépôts et cautionnements versés	4 117		4 117	4 107
Autres immobilisations financières				
Sous-total – Immobilisations financières	4 117		4 117	4 107
TOTAL I – ACTIF IMMOBILISÉ	573 235	436 106	137 129	165 670
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés				
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	29 076		29 076	55 939
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	257 072		257 072	156 536
Charges constatées d'avances	5 900		5 900	5 111
TOTAL II – ACTIF CIRCULANT	292 048		292 048	217 586
TOTAL GÉNÉRAL	865 283	436 106	429 177	383 257

2. BILAN PASSIF

BILAN PASSIF (en €)	EXERCICE CLOS LE 30/04/2025	EXERCICE CLOS LE 30/04/2024
Fonds propres		
Fonds propres sans droit de reprise	37 309	37 309
Fonds propres avec droit de reprise	79 175	50 016
Réserves		
Report à nouveau	175 988	171 590
Excédent ou déficit de l'exercice	27 170	4 398
Sous-total : Situation nette	319 643	263 313
Subventions d'investissement	39 771	58 326
TOTAL I – FONDS PROPRES ET RÉSERVES	359 413	321 639
Fonds dédiés & Fonds reportés		
Fonds reportés liés aux legs et donations		
Fonds dédiés	27 140	12 749
TOTAL II – FONDS DÉDIÉS & FONDS REPORTÉS	27 140	12 749
Provisions		
Provisions pour risque		
Provisions pour charges		
TOTAL III – PROVISIONS		
Dettes		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	25 870	34 814
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	10 213	10 103
Autres dettes	574	151
Sous-total des dettes	36 657	45 068
Produits constatés d'avance	5 967	3 800
TOTAL IV – DETTES	42 624	48 868
TOTAL GÉNÉRAL	429 177	383 257

3. COMPTE DE RÉSULTAT

COMPTE DE RÉSULTAT (en €)	EXERCICE CLOS LE 30/04/2025	EXERCICE CLOS LE 30/04/2024
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
Ventes de prestations de services	3 455	4 200
Produits des manifestations		
Sous-total – Ventes de biens et services	3 455	4 200
Production immobilisée		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation		
<i>Concours publics</i>		
<i>Subventions d'exploitations</i>	282 836	283 306
Sous-total – Concours publics et subventions	282 836	283 306
Ressources liées à la générosité du public		
<i>Dons manuels</i>	454 073	444 865
<i>Mécénats</i>	10 000	
<i>Legs, donations et assurances-vie</i>	5 923	
<i>Quote-part de GP reçue d'une autre OSBL</i>		
Sous-total – Ressources liées à la générosité du public	469 996	444 865
Contributions financières reçues		
<i>Contributions reçues d'une entité Restaurants du Cœur</i>	12 122	27 129
<i>Contributions reçues d'autres OSBL</i>	9 299	3 888
Sous-total – Contributions financières	21 421	31 017
Sous-total – Produits de tiers financeurs	774 254	759 188
Reprises sur provisions, amortissements et transfert de charges	7 106	18 673
Utilisations des fonds dédiés	95	3 191
Autres produits	28	34
TOTAL I – PRODUITS D'EXPLOITATION	784 937	785 286

Compte de Résultat - suite

COMPTE DE RÉSULTAT (en €)	EXERCICE CLOS LE 30/04/2025	EXERCICE CLOS LE 30/04/2024
Achats		
Achats de marchandises		260
Variation de stock		
Sous-total – Achats stockés		260
Autres achats et charges externes	645 316	684 808
Aides financières versées		
Contribution de solidarité versée à l'Association Nationale		2 691
Autres aides financières		
Sous-total – Aides financières		2 691
Impôts, taxes et versements assimilés		
Sur rémunérations	297	246
Autres impôts et taxes	61	20
Sous-total – Impôts, taxes et versements assimilés	358	266
Charges de personnel		
Salaires et traitements	53 826	46 833
Charges sociales	16 252	14 774
Sous-total – Charges de personnel	70 078	61 608
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		
Dotations aux amortissements sur immobilisations	47 786	49 235
Dotations aux dépréciations sur immobilisations		
Dotations aux dépréciations sur actif circulant		
Sous-total – Dotations aux amortissements et dépréciations	47 786	49 235
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés	14 486	1 677
Autres charges	225	224
TOTAL II – CHARGES D'EXPLOITATION	778 249	800 769
1. RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	6 688	-15 483
Produits financiers		
Produits financiers d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	1 927	1 968
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges financières		
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement		
TOTAL III – PRODUITS FINANCIERS	1 927	1 968
Charges financières		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL IV – CHARGES FINANCIÈRES		
2. RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	1 927	1 968
3. RÉSULTAT COURANT (I – II + III - IV)	8 615	-13 515

Compte de Résultat - suite

COMPTE DE RÉSULTAT (en €)	EXERCICE CLOS LE 30/04/2025	EXERCICE CLOS LE 30/04/2024
Produits exceptionnels		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital	18 556	20 655
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL V – PRODUITS EXCEPTIONNELS	18 556	20 655
Charges exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		2 742
Charges exceptionnelles sur opération en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
TOTAL VI – CHARGES EXCEPTIONNELLES		2 742
4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	18 556	17 913
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	805 420	807 909
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII)	778 249	803 511
EXCÉDENT OU DÉFICIT	27 170	4 398
Contributions volontaires en nature		
Dons en nature	1 393 288	1 474 906
Prestations en nature	365 288	405 326
Bénévolat	2 896 836	2 857 963
TOTAL	4 655 412	4 738 195
Charges des contributions volontaires en nature		
Secours en nature	1 393 288	1 474 906
Mise à disposition gratuite de biens	363 971	367 393
Prestations en nature	1 318	37 934
Personnel bénévole	2 896 836	2 857 963
TOTAL	4 655 412	4 738 195
<i>Pour information, Evaluation du montant des denrées reçues de l'Association Nationale (montant calculé par l'A.N.)</i>	<i>1 811 551</i>	<i>1 637 112</i>

4. PRÉSENTATION DE L'ENTITÉ

a. Description de l'objet social

L'association départementale « les Restaurants du Cœur – les Relais du Cœur » a pour but « d'aider et d'apporter une assistance bénévole aux personnes démunies, notamment dans le domaine alimentaire par l'accès à des repas gratuits, et par la participation à leur insertion sociale et économique, ainsi qu'à toute action contre la pauvreté sous toutes ses formes ».

b. Nature et périmètre des missions sociales

L'Association départementale les Restaurants du Cœur de MEURTHE-ET-MOSELLE gère, anime et coordonne sur le terrain et sur tout le département :

L'aide alimentaire : Distribution alimentaire adultes & bébés

Les activités d'aide à l'autonomie des personnes accueillies

Les activités de lien social (cinéma, vacances) et d'accompagnement des personnes accueillies

Les activités auprès des Gens de la rue (camions, repas chauds)

c. Les moyens mis en œuvre

L'Association Départementale (AD) est une association loi 1901, d'intérêt général, autonome juridiquement mais liée à l'association nationale des Restaurants du Cœur par un contrat d'agrément qui définit ses obligations.

L'association nationale lui apporte en contrepartie un soutien technique, administratif et financier en termes d'approvisionnement en denrées alimentaires, de communication, de recherche de fonds, et de gouvernance.

L'Assemblée générale départementale est constituée des bénévoles du département. Elle élit un conseil d'administration, un bureau, un président.

Le modèle économique de l'association repose sur la vitalité et l'engagement des nombreux bénévoles, présents au quotidien au sein du siège et des centres répartis sur le département.

L'Association Départementale perçoit des contributions volontaires en nature qui sont énoncées dans le bas de bilan ci-dessus :

- Les prestations en nature correspondent à mises à disposition gratuite de biens, de prestations gratuites et de prestations en nature provenant des concours publics, pour les missions sociales et fonctionnement.
- Le bénévolat correspond à la valorisation du nombre d'heures réalisées par les bénévoles concernant les différentes missions que l'AD entreprend

5. FAITS MAJEURS

Néant

6. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

a. Référentiel comptable

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux principes de base :

- continuité de l'exploitation, confortée par le contrat d'agrément signé avec l'Association Nationale ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les Comptes Annuels ont été établis conformément :

- au règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014, relatif au plan comptable général ;
- au règlement ANC 2018-06 du 5 décembre 2018, relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif ;
- au règlement ANC n° 2022-04 du 30 juin 2022 homologué par arrêté du 13 décembre 2022 publié au JO du 18 décembre 2022 ; l'article 434-31 de ce règlement venant préciser le modèle de tableau à insérer dans l'annexe des comptes annuels ;
- et au règlement ANC n° 2023-01 du 12 mai 2023 homologué par arrêté du 26 décembre 2023 publié au JO du 30 décembre 2023.

b. Immobilisations et amortissements

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Conformément au règlement comptable 2018-06, les immobilisations reçues à titre gratuit sont comptabilisées à leur valeur vénale. La valeur vénale est estimée à partir du montant qui pourrait être obtenu de la vente de cet actif dans les conditions normales du marché selon les meilleures informations disponibles. Ces biens immobilisés sont amortis selon les règles applicables aux biens de même nature acquis à titre onéreux.

Type de Bien	Durée d'amortissement	Mode d'amortissement
Construction, bâtiments, travaux de gros œuvre, de toiture, d'ouvrants	20 ans	Linéaire
Algeco, Mobil home, agencements complets de locaux et ravalements	10 ans	Linéaire
Réfrigérateurs, chambres froides, gros matériels de cuisine (four et équipement industriel)	5 ans	Linéaire
Transpalettes, matériel de levage, camions et autres véhicules	5 ans	Linéaire
Mobilier de bureau et matériel téléphonique	5 ans	Linéaire
Travaux de peinture, de moquette, de menuiserie, électroménager	3 ans	Linéaire
Matériel Informatique	3 ans	Linéaire
Logiciels	3 ans	Linéaire
Matériel d'occasion	1 à 5 ans	Linéaire
Literie	1 an	Linéaire

c. Stocks

Les denrées alimentaires fournies par l'Association Nationale sont la propriété de cette dernière et à ce titre comptabilisées dans les comptes de cette dernière.

Les stocks sont valorisés selon la méthode FIFO (premier entré – premier sorti).

d. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

e. Valeurs Mobilières de Placement

Les valeurs mobilières de placement sont valorisées à leur coût d'acquisition, le cas échéant en appliquant la méthode « FIFO » (premier entré premier sorti). Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

f. Subventions

i. Subventions d'exploitation

Les subventions d'exploitation sont comprises dans les produits d'exploitation de l'exercice au titre duquel la décision d'octroi de la subvention a été notifiée.

Les subventions non affectées reçues ou attribuées au titre d'une année civile sont comprises dans les comptes de l'exercice prorata temporis. Les subventions reçues ou attribuées au titre d'exercices ultérieurs sont enregistrées en produits constatés d'avance (qu'il s'agisse de subventions affectées ou non).

Pour les subventions affectées, la fraction non utilisée au cours de l'exercice de la subvention reçue ou attribuée au titre de l'exercice est enregistrée en fonds dédiés.

Ainsi, le résultat de l'exercice ne comprend que la part consommée de la subvention affectée reçue ou attribuée.

ii. Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont inscrites au compte « subventions d'équipement ». Lors de la mise en service du bien qu'elles financent, les subventions sont reprises au compte de résultat selon le rythme de l'amortissement de ce bien.

g. Contributions financières

Le terme contribution financière désigne un soutien financier facultatif octroyé par une autre entité de droit privé à but non lucratif. Elle pourra financer une activité liée à l'exploitation ou à un projet d'investissement. Les contributions financières sont inscrites en résultat.

h. Mécénat

Les ressources issues de personnes morales de droit privé à caractère lucratif, en l'absence de contrepartie et dans le cadre d'une convention, sont comptabilisées dans le compte de produit « Mécénats ». S'il n'existe pas de convention ces ressources sont comptabilisées dans le compte de produit « Don ».

S'il existe une contrepartie aux recettes issues de personnes morales de droit privé à caractère lucratif, elles sont comptabilisées en parrainage au niveau des ventes de biens et services.

i. Les apports

Les aides financières reçues d'entités de droit privé, avec volonté du financeur de renforcer les fonds propres, sont comptabilisées en fonds propres avec ou sans droit de reprise selon les termes de la convention.

Les financements de l'Association Nationale reçus dans le cadre d'un investissement sont comptabilisés en Apport en fonds propres avec droit de reprise et font l'objet d'une convention spécifique à chaque acquisition.

j. Autres ressources

Avec l'aide de l'Association Nationale, l'association a été en mesure de valoriser les contributions volontaires en nature, qui sont inscrites au pied du compte de résultat et du CER et du CROD.

Le bénévolat a été valorisé sur la base d'un SMIC moyen pondéré sur l'exercice 2024/2025 (charges sociales incluses).

Les contributions en nature incluent les dons d'aliments et de produits d'hygiène reçus suivant les différents canaux de collecte (Collecte Nationale, ramasse, don etc.), les mises à disposition gratuites de locaux, de moyens techniques, de prestations ou de personnel via des mécénats de compétences, et ont été comptabilisées selon la méthode du coût évité.

7. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Néant

8. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le montant total des honoraires CAC enregistrés au compte de résultat au titre de l'exercice 2024/2025 s'élève à 6 198 euros TTC.

Ces honoraires couvrent l'audit des comptes annuels établis selon les règles et principes comptables français ainsi que les vérifications spécifiques prévues par la loi.

9. AUTRES INFORMATIONS

- Engagement en matière de retraite

Les engagements en matière de retraite ne sont pas significatifs et ne sont donc ni provisionnés, ni évalués dans l'annexe.

- Combinaison des comptes

L'association fait partie du périmètre de combinaison de l'Association Nationale des Restaurants du Cœur.

- Montant des rémunérations allouées au titre de l'exercice aux membres des organes d'administration et de direction à raison de leur fonction.

En application de l'article 20 de la loi sur le volontariat associatif nous vous informons que les trois plus hauts cadres dirigeants sont le Président, le Trésorier et le Secrétaire général et qu'ils ne perçoivent ni rémunération, ni avantage en nature. Par ailleurs, les membres du Conseil d'administration sont tous bénévoles et ne perçoivent ni rémunération, ni avantage en nature.

10. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

Le compte de résultat par origine et destination (CROD) est présenté selon le modèle du règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 et modifié par le règlement ANC n°2020-08. Ce tableau présente selon une approche analytique permettant d'identifier l'origine des ressources et leurs emplois par destination (missions sociales et statutaires, frais de recherches de fonds, frais de fonctionnement et autres charges). Le résultat apparaissant au compte de résultat par origine et destination est strictement identique à celui du bilan et du compte de résultat. De même, le total des emplois est égal à celui des charges et le total des ressources à celui des produits.

Au regard du compte de résultat, plusieurs retraitements mentionnés dans le règlement sont réalisés et notamment la distinction entre les produits liés à la générosité du public (GP) et les produits non liés à la générosité du public (NGP).

Le Compte de résultat par Origine et Destination est structuré de la façon suivante :

- La colonne 1 constitue un tableau globalisé en adéquation avec les produits et charges du compte de résultat.
- La colonne 2 du tableau a pour objectif d'affecter la générosité du public par type d'emplois.
- Les éléments de la colonne 2 sont repris en détail dans le Compte d'Emploi des Ressources (CER).

a. Principe d'affectation des dépenses aux missions sociales

La définition des dépenses opérationnelles est la suivante : ce sont les coûts qui disparaîtraient si la mission sociale n'était pas réalisée ou si elle s'arrêtait.

Seules les charges que l'on peut affecter précisément et « sans ambiguïté » à une mission sociale sont considérées comme pouvant être des dépenses opérationnelles et affectées analytiquement à la famille de chacune des missions sociales.

Seule la charge réellement supportée est affectée au titre de la mission sociale. Les provisions sont ainsi enregistrées dans la rubrique « dotations aux provisions ».

Les dotations aux amortissements peuvent être des dépenses opérationnelles si la définition décrite plus haut leur est applicable.

Seuls les frais financiers se rapportant directement aux missions sociales et qui disparaîtraient si la mission sociale était arrêtée sont inscrits au titre des missions sociales.

Les charges communes sont réparties entre les missions sociales et les frais de fonctionnement concernés au moyen d'une clé de répartition (exemple : les locaux sont répartis selon la surface occupée etc.).

Les frais de fonctionnement comprennent les coûts du siège de l'AD non imputables à une mission sociale (coûts du service comptabilité, Administration, etc.).

b. Définition des fonds issus de la générosité du public

Les fonds issus de la générosité du public sont :

- les dons des particuliers ou d'entreprises
- les legs, donations et assurances-vie
- des mécénats d'entreprises (les mécénats font l'objet d'une convention écrite).
- les quotes-parts de générosité reçues d'autres organismes sans but lucratif.

c. Emplois des ressources de la générosité du public

Ces ressources financent en priorité les dépenses opérationnelles des missions sociales après utilisation des subventions et dons affectés obtenus.

Les ressources issues de la générosité du public reçues directement par l'Association Départementale et non affectées par le donateur à une activité spécifique sont obligatoirement imputées aux missions sociales.

Selon ce principe, l'ordre d'affectation des ressources aux emplois est le suivant :

- Subventions affectées
- Générosité du public affectée
- Autres fonds privés affectés
- Générosité du public libre
- Autres produits

Si exceptionnellement, les fonds issus de la générosité du public reçus par l'Association Départementale représentaient un montant supérieur à celui du total des dépenses opérationnelles toutes missions sociales confondues, le reliquat serait imputé en fonctionnement.

Les abandons de frais des bénévoles sont non affectés.

Les abandons de frais des bénévoles du siège de l'Association Départementale sont les seuls imputés aux frais de fonctionnement.

Les immobilisations sont prioritairement financées par les ressources autres que celles émanant de la générosité du public.

Toutefois lorsque l'acquisition d'une immobilisation par des fonds issus de la générosité du public se produit (cas peu fréquent et pour des montants non significatifs), l'information en pied du CER n'est pas complétée car trop complexe et trop coûteuse en l'état actuel de notre système d'information.

Dans le cas des Associations Départementales possédant un report de ressources de la Générosité du Public non affecté et non utilisé, en début d'exercice, le report serait imputé en priorité aux missions sociales jusqu'à extinction à condition que les dépenses des activités de l'exercice soient supérieures au montant de la Générosité du Public et des subventions affectées aux activités au cours de l'exercice.

Dans le cas où après cette imputation, il resterait un solde de ressources de la Générosité du Public non affecté et non utilisé, celui-ci serait utilisé, dans les mêmes conditions, à la couverture des frais de fonctionnement.

11. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC

Le compte d'emploi annuel des ressources est établi conformément au règlement ANC n°2018-06 et complété du règlement ANC n°2020-08.

Le CER reprend les rubriques du compte de résultat par origine et destination correspondant aux colonnes « Générosité du public ». La détermination de ces colonnes a été présentée précédemment.

Le CER permet d'assurer le suivi de l'emploi des ressources issues de la générosité du public collectées et non utilisées des produits d'appels antérieurs.

12. Bilan Actif : Immobilisations & Amortissements

a. Immobilisations

Immobilisations (en €)	Valeur brute au 30/04/2024	Augmentation	Diminution	Poste à Poste	Valeur brute au 30/04/2025
Logiciels et Autres Immob. Incorporelles Immobilisations incorporelles en cours					
Immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions - Immeubles - Entrepôts					
Structures légères – Algeco	5 531				5 531
Rénovations immobilières - Installations générales					
Installations à caractère spécifique (chambres froides)	144 312	12 420			156 732
Agencement, aménagements divers	16 991				16 991
Matériel de transport (véhicules, transpalettes...)	315 904				315 904
Matériel & mobilier bureau					
Matériels pour ACI (jardins, ateliers, cuisines) et autres immobilisations	67 146	2 261			69 406
Terrains et constructions en cours					
Rénovations immobilières en cours					
Autres immobilisations en cours		4 554			4 554
Acompte sur immobilisations					
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
Immobilisations corporelles	549 883	19 235			569 118
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Dépôts et cautionnements versés	4 107	11			4 117
Immobilisations financières	4 107	11			4 117
Total des immobilisations	553 990	19 245			573 235

b. Amortissements

Amortissements des Immobilisations (en €)	Valeur brute au 30/04/2024	Augmentation	Diminution	Poste à Poste	Valeur brute au 30/04/2025
Amortissements logiciels et autres immos. incorporelles					
Amortissements des immobilisations incorporelles					
Amortissements terrains, constructions et entrepôts					
Amort. Structures légères (Algeco, Mobil home)	5 531				5 531
Amort. Rénovations, installations générales					
Amort. Installations à caractère spécifique	121 049	8 388			129 437
Amort. Agencements et aménagements divers.	16 141	195			16 336
Amort. Matériel de transport	224 380	33 236			257 616
Amort. Matériel et mobilier de bureau					
Amort. Matériels pour ACI (jardins, ateliers et cuisines) et autres immobilisations	21 219	5 967			27 186
Amortissements des immobilisations corporelles	388 320	47 786			436 106
Total des amortissements	388 320	47 786			436 106

13. Bilan Actif : Stocks, Créances et Charges constatées d'avance

Stocks (en €)	au 30/04/2025			au 30/04/2024
	Valeur Brute	Dépréciation	Valeur Nette	Valeur Nette
Stocks centres missions sociales				
Total du stock des centres				

Créances (en €)	Montant brut	A moins d'1 an	A un an et plus
Créances de l'actif immobilisé			
Titres immobilisés			
Prêts			
Dépôts versés	4 117	11	4 107
Cautionnements versés			
Total des créances de l'actif immobilisé	4 117	11	4 107
Créances de l'actif circulant			
Créances clients (dont locataires)			
Créances reçues par legs ou donations			
Personnel et comptes rattachés (avances et acomptes)			
Autres créances (dont subventions)	29 076	29 076	
Total des créances de l'actif circulant	29 076	29 076	
Total des charges constatées d'avance	5 900	5 900	
Total des créances	39 093	34 987	4 107

Charges constatées d'avance (en €)	Montant brut au 30/04/2025	À moins d'1 an	À 1an et plus
Locations	3 193	3 193	
Maintenance	221	221	
Assurances			
Autres Charges	2 486	2 486	
Total des charges constatées d'avance	5 900	5 900	

14. Bilan Actif : VMP, Disponibilités et Produits à recevoir

Valeurs mobilières de placement (en €)	Montant brut au 30/04/2025	Dépréciation	Montant net au 30/04/2025	Montant net au 30/04/2024
SICAV - Comptes à terme (CAT)				
Total des VMP				
Disponibilités (en €)	Montant brut au 30/04/2025		Montant net au 30/04/2025	Montant net au 30/04/2024
Comptes sur livrets (livret A)	242 915		242 915	152 431
Comptes-courant	13 811		13 811	2 986
Caisse				
Intérêts courus	346		346	1 119
Total des disponibilités	257 072		257 072	156 536
Total Trésorerie	257 072		257 072	156 536

Produits et Subventions à recevoir (en €)	Montant brut au 30/04/2025	Montant brut au 30/04/2024
Rabais, remises, ristournes à obtenir et autres avoirs non encore reçus		
Clients, locataires et comptes rattachés		
Personnel et comptes rattachés		
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux		
Etat & Collectivités Publiques	19 733	20 400
Association Nationale et associations départementales RDC	1 682	16 241
Débiteurs et créditeurs divers	5 024	16 468
Total des produits et subventions à recevoir	26 439	53 109
<i>Dont subventions à recevoir</i>		

15. Bilan Passif : Fonds propres - Fonds dédiés et reportés

a. Variation des Fonds propres

Fonds propres (en €)	Montant au 30/04/2024	Affectation du Résultat	Augmentation	Diminution	Dont GP sur résultat de l'Exercice	Poste à poste	Montant au 30/04/2025
Fonds propres sans droit de reprise	37 309						37 309
Fonds Propres avec droit de reprise	50 016		29 160				79 175
Réserves							
Report à nouveau – Reprise subventions antérieurs							
Report à nouveau	171 590	4 398					175 988
Résultat comptable de l'exercice	4 398	-4 398	27 170				27 170
Situation nette	263 313		56 330				319 643
Subventions d'investissement nettes	58 326			18 556			39 771
Total des Fonds propres	321 639		56 330	18 556			359 413

*GP = Générosité du Public

Les conditions de reprise d'un fonds propres se caractérisent par le non-respect des objets pour lesquels les sommes ont été versées.

b. Variation des Fonds dédiés

Variation des fonds dédiés issus de (en €)	Fonds à engager au 30/04/2024	Reports	Utilisations		Transferts	Fonds à engager au 30/04/2025	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépenses au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation	10 864	14 486	95			25 350	
Contributions financières d'autres organismes	1 885					1 790	
Ressources liées à la générosité du public							
Total des fonds dédiés	12 749	14 486	95			27 140	

c. Variation des Fonds reportés

Fonds reportés (en €)	Fonds reportés au 30/04/2024	Report	Utilisations	Fonds reportés au 30/04/2025
Fonds reportés sur legs & donations				
Total des fonds reportés				

16. Bilan Passif : Variation des provisions

Nature des provisions (en €)	Provisions au 30/04/2024	Dotations	Reprises	Provisions au 30/04/2025
Provisions pour risques et charges				
Total des provisions pour risques et charges				
Provisions pour dépréciation :				
- des immobilisations incorporelles				
- des immobilisations corporelles				
- des immobilisations financières				
- des immobilisations en cours				
- des biens reçus par legs et donations destinés à être cédés				
- des stocks				
- du compte client				
- des autres créances				
- des valeurs mobilières de placement				
Total des provisions pour dépréciations				
Total des provisions				

17. Bilan passif : État des Échéances des Dettes

Dettes (en €)	Montant brut au 30/04/2025	À moins d'1 an	À 1 an et moins de 5 ans	A 5 ans et plus	Montant brut au 30/04/2024
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit					
Emprunts et dettes financières divers					
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	24 202	24 202			34 814
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 668	1 668			
Dettes des legs et donations					
Personnel et comptes rattachés	6 067	6 067			6 205
Dettes fiscales et sociales	4 146	4 146			3 898
Autres dettes	574	574			151
Produits perçus d'avance	5 967	5 967			3 800
Total des dettes	42 624	42 624			48 868

Produits constatés d'avance (en €)	Montant brut au 30/04/2025	À moins d'1 an	À 1 an et moins de 5 ans	À 5 ans et plus	Montant brut au 30/04/2024
Subventions	5 967	5 967			1 300
Loyers des bénéficiaires à percevoir					1 700
Autres produits constatés d'avance					800
Total des produits constatés d'avance	5 967	5 967			3 800

18. Bilan passif : Détail des charges à payer

Charges à payer (en €)	Montant brut au 30/04/2025	Montant brut au 30/04/2024
Fournisseurs	14 238	24 765
Rabais, remises, ristournes à accorder et avoirs à établir		
Personnel et comptes rattachés	6 067	6 205
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	1 914	1 901
État & Collectivités Publiques		
Débiteurs et créditeurs divers	574	151
Intérêts courus à payer		
Total des charges à payer	22 794	33 023

19. Engagements donnés et reçus

a. Engagements donnés

Tableau des engagements en crédit-bail

(en €)	Redevances payées		Redevances restant à payer			Prix d'achat résiduel
	De l'exercice	Cumulés	A moins d'1 an	A 1 an et plus	Total à payer	
Véhicules						
Mobiliers, matériels de bureau & informatique						
Autres						
Total des engagements en crédits-bails						

Engagements donnés (liste non exhaustive)

Garanties, avals et cautions donnés	
Suretés réelles consenties	

b. Engagements reçus

Engagements reçus (liste non exhaustive)

Garanties, cautions obtenues	
Autorisations de découverts	

Tableau des immobilisations en crédit-bail

(en €)		Dotation aux amortissements		
	Cout d'entrée	De l'exercice	Cumulés	Valeur nette
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Total des immobilisations en crédit-bail				

20. Détail des Concours publics et des Subventions

Subventions et Concours publics (en €)	EXERCICE CLOS LE 30/04/2025	EXERCICE CLOS LE 30/04/2024
Subventions d'investissement		
État	38 305	54 260
Région	902	2 502
Département		
Communes		
Collectivités publiques		
Autres	564	1 564
Total subventions d'investissement	39 771	58 326
Subventions d'exploitation		
Fonds social européen (F.S.E.)		
État & DDCSPP	55 000	2 000
Région		40 604
Département	86 900	99 400
Communes et Communautés urbaines	136 936	141 302
Autres	4 000	
Total subvention d'exploitation	282 836	283 306
Concours publics		
Concours publics sur contrats aidés		
Allocations logements		
Total concours publics		

21. Détail du poste legs, donations et assurances-vie

LEGS – DONATIONS – ASSURANCES-VIES	Exercice clos le 30/04/2025	Exercice clos le 30/04/2024
PRODUITS	5 923	
Montant perçu au titre d'assurances-vie		
Montant de la rubrique de produits « Legs ou donations » définie par l'article 213-9	5 923	
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés		
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés		
Utilisations des fonds reportés liés aux legs ou donations		
CHARGES		
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés		
Dotation aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés		
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations		
SOLDE du poste legs, donations et assurances-vie	5 923	

22. EAR (État séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger)

Etat du contribuable	Montant total des avantages et des ressources de l'exercice clos le 30/04/2025
Néant	
Total	

La version détaillée de l'état séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger que l'association doit établir en application de l'article 5 du décret n°2021-1812 du 24 décembre 2021 est mise à la disposition du public au siège de l'association situé 36 Rue Jean Mermoz 54500 VANDOEUVRE LES NANCY.

23. Résultats analytiques

a. Répartition du résultat analytique de l'exercice

Missions Sociales et Fonctionnement (en €)	Contribution Asso. Nationale I	Générosité du Public II	Autres produits III	Total des Produits I+II+III	Total des Charges	Résultat par activité
Distribution Alimentaire	650	438 165	205 728	644 543	644 543	
Autonomie, lien social et accompagnement	11 472	1 098	6 079	18 649	18 649	
Emploi						
De la Rue au Logement		263	30	293	293	
Aide et Pilotage des Missions sociales		11 085	11 991	23 077	23 077	
Frais de fonctionnement		19 385	84 439	103 824	76 654	27 170
Frais de Recherche de fonds			548	548	548	
Total	12 122	469 996	308 815	790 934	763 764	27 170

b. Affectation du stock initial de dons issus de la Générosité du Public

Le montant du stock de dons issus de la Générosité du Public non affecté et non utilisé en début d'exercice, a été imputé à hauteur de 0,00 €.

24. COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

A – PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION (en €)	EXERCICE CLOS LE 30/04/2025		EXERCICE CLOS LE 30/04/2024	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1- PRODUITS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	469 996	469 996	444 865	444 865
1.1 Cotisations sans contrepartie				
1.2 Dons, legs et mécénats	469 996	469 996	444 865	444 865
Dons manuels	454 073	454 073	444 865	444 865
Legs, donations et assurances-vie	5 923	5 923		
Mécénats	10 000	10 000		
1.3 Autres produits liés à la générosité du public				
Quotes-parts de générosité reçues d'autres organismes sans but lucratif				
Autres produits de la générosité du public				
2- PRODUITS NON LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	52 493		76 546	
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie	21 421		31 017	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	31 071		45 530	
Produits des manifestations				
Autres produits non liés à la générosité du public	31 071		45 530	
3- SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	282 836		283 306	
3.1 Subventions	282 836		283 306	
3.2 Concours publics				
4- REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS				
5- UTILISATIONS DES FONDS DÉDIÉS ANTÉRIEURS	95		3 191	
TOTAL DES PRODUITS	805 420	469 996	807 909	444 865
CHARGES PAR DESTINATION				
1.1- MISSIONS SOCIALES réalisées en France	686 562	450 611	733 019	426 680
Actions réalisées par l'organisme				
– Distribution alimentaire	644 543	438 165	683 575	413 741
– Autonomie, lien social et accompagnement	18 649	1 098	23 983	1 553
– Emploi				
– De la Rue au Logement	293	263	866	866
– Aide et Pilotage nationale des missions sociales	23 077	11 085	24 594	10 519
– Relations institutionnelles et veille stratégique				
Versements à un organisme central ou d'autres organismes				
1.2- MISSIONS SOCIALES réalisées à l'étranger				
Actions réalisées par l'organisme				
Versements à un organisme central ou d'autres organismes				
2- FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	548		567	
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	548		567	
2.2 Frais de recherche d'autres ressources				
3- FRAIS DE FONCTIONNEMENT	76 654	19 385	68 249	18 186
4- DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS				
5- IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES				
6- REPORTS EN FONDS DÉDIÉS DE L'EXERCICE	14 486		1 677	
TOTAL DES CHARGES	778 249	469 996	803 511	444 865
EXCÉDENT ou DÉFICIT	27 170		4 398	

Compte de Résultat par origine et destination - suite

B – CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE (en €)	EXERCICE CLOS LE 30/04/2025		EXERCICE CLOS LE 30/04/2024	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	4 290 124	4 290 124	2 894 840	2 894 840
Bénévolat	2 896 836	2 896 836	2 857 963	2 857 963
Prestations en nature			36 877	36 877
Dons en nature	1 393 288	1 393 288		
2- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	24 929		1 505 271	
Prestations en nature	24 929		30 366	
Dons en nature			1 474 906	
3- CONCOURS PUBLIQUES EN NATURE	340 359		338 083	
Prestations en nature	340 359		338 083	
Dons en nature				
TOTAL DES PRODUITS	4 655 412	4 290 124	4 738 195	2 894 840
CHARGES PAR DESTINATION				
1- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	4 572 190	4 215 687	4 647 280	4 278 831
Réalisées en France	4 572 190	4 215 687	4 647 280	4 278 831
Réalisées à l'étranger				
2- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES À LA RECHERCHE DE FONDS	9 116	9 116	17 181	17 181
3- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	74 106	65 321	73 734	73 734
TOTAL DES CHARGES	4 655 412	4 290 124	4 738 195	4 369 746

25. COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC

EMPLOIS PAR DESTINATION (en €)	EXERCICE CLOS LE 30/04/2025	EXERCICE CLOS LE 30/04/2024	RESSOURCES PAR ORIGINE (en €)	EXERCICE CLOS LE 30/04/2025	EXERCICE CLOS LE 30/04/2024
1- MISSIONS SOCIALES	450 611	426 680	1- RESSOURCES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	469 996	444 865
1.1 Réalisées en France			1.1 Cotisations sans contrepartie		
Actions réalisées par l'organisme					
Distribution Alimentaire	438 165	413 741	1.2 Dons, legs et mécénats		
Autonomie, lien social et accompagnement	1 098	1 553	Dons manuels	454 073	444 865
Emploi			Legs, donations et assurances-vie	5 923	
De la Rue au Logement	263	866	Mécénats	10 000	
Aide au pilotage nationale des Missions sociales	11 085	10 519			
Relations institutionnelles et veille stratégique			1.3 Autres ressources liées à la générosité du public		
Versements à un organisme central ou à d'autres organismes			Quotes-parts de générosité reçues d'autres organismes sans but lucratif		
			Autres produits		
1.2 Réalisées à l'étranger					
Actions réalisées par l'organisme					
Versements à un organisme central ou d'autres organismes					
2- FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS					
2.1 Frais appel à la générosité du public					
2.2 Frais de recherche d'autres ressources					
3- FRAIS DE FONCTIONNEMENT	19 385	18 186			
TOTAL DES EMPLOIS	469 996	444 865	TOTAL DES RESSOURCES	469 996	444 865
4- DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS			2- REPRISES PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS		
5- REPORTS EN FONDS DÉDIÉS DE L'EXERCICE			3- UTILISATION DES FONDS DÉDIÉS ANTÉRIEURS		
EXCÉDENT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC			DÉFICIT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC		
	RESSOURCES REPORTÉES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBIC EN DÉBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DÉDIÉS)				
	Excédent ou insuffisance de la générosité du public				
	Investissements ou désinvestissements nets financés par la générosité du public		Données non disponibles	Données non disponibles	
	RESSOURCES REPORTÉES LIÉES A LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DÉDIÉS)				
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE					
EMPLOIS DE L'EXERCICE	EXERCICE CLOS LE 30/04/2025	EXERCICE CLOS LE 30/04/2024	RESSOURCES DE L'EXERCICE	EXERCICE CLOS LE 30/04/2025	EXERCICE CLOS LE 30/04/2024
1- Contributions volontaires aux missions sociales	4 215 687	4 278 831	1- Contributions volontaires liées à la générosité du Public		
Réalisées en France	4 215 687	4 278 831	Bénévolat	2 896 836	2 857 963
Réalisées à l'étranger			Prestations en nature		36 877
2- Contributions volontaires à la recherche de fonds	9 116	17 181	Dons en nature	1 393 288	
3- Contributions volontaires au fonctionnement	65 321	73 734			
TOTAL DES EMPLOIS	4 290 124	4 369 746	TOTAL DES RESSOURCES	4 290 124	2 894 840

Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès de public – suite

Pour mémoire, rappel du tableau relatif aux fonds dédiés pour la partie relevant de la générosité du public :

FONDS DÉDIÉS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	EXERCICE CLOS LE 30/04/2025	EXERCICE CLOS LE 30/04/2024
FONDS DÉDIÉS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN DÉBUT D'EXERCICE		
- Utilisation		
+ Report		
FONDS DÉDIÉS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE		

26. Annexes : Effectifs, Tonnage des dons alimentaires

a. Effectifs salariés (en ETP)

Effectifs salariés en ETP	Nombre au 30/04/2025	Nombre au 30/04/2024
Contrats aidés hors CDDI		
CDDI		
Sous- Total Contrat Aidés		
CDD/CDI	1,82	1,84
Total Effectifs salariés	1,82	1,84

b. Effectifs bénévoles

Effectifs Bénévoles	Exercice 2024 / 2025	Exercice 2023 / 2024
Nombre de bénévoles sur l'exercice	948	945
Nombre de bénévoles actif au 30/04	948	

c. Tonnage des dons alimentaires locaux

Denrées alimentaires (en tonnes)	Collecte Nationale	Autres collectes et dons	Ramasse	Tonnage total des dons alimentaires locaux
Exercice 2024 / 2025	72,82	70,45	611,17	754,43
Exercice 2023 / 2024	92,80	77,11	449,07	618,98

d. Rapprochements

Rapprochement des emplois et des charges comptabilisés

CHARGES	EMPLOIS
778 249	778 249

Rapprochement des ressources et des produits comptabilisés

PRODUITS	RESSOURCES
805 420	805 420

Les informations présentées ont été établies sur la base des documents comptables de l'organisme.

Le Président de l'association

Le trésorier de l'association